

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS
FOURNIS PAR D'AUTRES ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES

Addendum

Organisation mondiale des douanes

Le présent document contient les renseignements actualisés sur les activités de coopération technique et financière présentant un intérêt pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC que l'Organisation mondiale des douanes a fait parvenir au Secrétariat dans une communication datée du 27 août 1997.

1. Introduction

En août 1996, le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait demandé à l'Organisation mondiale des douanes (OMD) de lui fournir des renseignements sur ses programmes de coopération technique et financière dans le domaine de la propriété intellectuelle qui présentaient un intérêt pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC.

Le Secrétariat de l'OMC a diffusé ces renseignements dans le document IP/C/W/35, qui a été présenté au Conseil des ADPIC à sa réunion du 18 septembre 1996.

Le présent document met à jour les renseignements fournis dans le document IP/C/W/35.

2. Le programme de l'OMD en matière de droits de propriété intellectuelle

L'OMD propose aux administrations des douanes membres un certain nombre de mesures qui peuvent les aider à améliorer l'efficacité des moyens qu'ils appliquent à la frontière pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle (DPI). Il s'agit notamment:

- a) d'une législation type qui permet de donner aux services douaniers les compétences nécessaires pour participer à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie;
- b) de l'adoption par le Conseil de l'OMD d'une recommandation sur les DPI;
- c) des liens étroits entretenus avec les détenteurs de droits et les associations professionnelles internationales, dont un grand nombre financent le programme de l'OMD en matière de DPI, et dont certaines ont officialisé leur coopération avec l'OMD en signant avec elle des mémorandums d'accord;

- d) de l'analyse des renseignements touchant aux DPI figurant dans la base de données de l'OMD, et de leur diffusion sous forme de bulletins et de mises en garde;
- e) de la production d'un film vidéo de sensibilisation sur les DPI; et
- f) de l'élaboration d'un programme d'assistance technique.

Les paragraphes ci-après exposent tout ce qui s'est passé de marquant dans ces domaines au cours des 12 derniers mois.

3. Financement et mémorandums d'accord

Les associations professionnelles partenaires de l'OMD dans le domaine des DPI continuent de financer nombre d'activités de l'organisation dans ce secteur. Un fonds général administré par l'OMD a été créé pour couvrir les dépenses telles que la production de matériels de sensibilisation, les frais des missions de formation étant pris en charge par les entreprises qui y participent.

Les fonds fournis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont permis à des membres du secrétariat de l'OMD ainsi qu'à des experts des administrations des douanes membres de prendre part à de nombreuses activités organisées au titre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI, lesquelles sont présentées en détail au paragraphe 8 du présent document.

Au cours des 12 derniers mois, l'OMD a signé des mémorandums d'accord se rapportant aux DPI avec la Motion Picture Association of America et la Motion Picture Association (collectivement désignées par le sigle MPA), ainsi qu'avec le Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM - l'organisme qui chapeaute les organisations s'occupant de droits d'enregistrement et de reproduction mécanique dans le monde). Par la suite, l'une des sociétés membres du BIEM a signé un mémorandum d'accord avec les douanes néerlandaises.

A l'échelle régionale, le bureau de liaison régional de l'OMD chargé des renseignements pour l'Europe centrale et orientale a conclu un mémorandum d'accord avec la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI).

Au cours de l'année écoulée, le secrétariat de l'OMD a participé à deux activités (qui se sont déroulées toutes les deux en avril 1997) organisées par des associations internationales avec lesquelles ont été signés des mémorandums d'accord. La première était une conférence sur la protection contre la contrefaçon (dont l'un des co-organisateurs était les Services pour la prévention des délits commerciaux de la Chambre de commerce internationale), et la deuxième un séminaire sur les DPI à l'intention des douanes polonaises, conjointement organisé par l'IFPI et le programme Phare II de la Communauté européenne.

4. Base de données

A sa réunion annuelle de janvier 1997, le Groupe de travail de l'OMD sur les DPI s'est demandé comment faire (compte tenu de l'apparition de nouvelles technologies) pour que la base de données de l'OMD sur les DPI soit plus utile aux administrations des douanes en leur fournissant les renseignements dont elles ont besoin pour déceler et identifier les marchandises contrefaites et pirates et prendre les mesures nécessaires à leur sujet.

Le groupe de travail a recommandé que soit évalué sous sa forme expérimentale le nouveau réseau européen de lutte contre la contrefaçon (REACT) qui a été lancé le 19 juin 1997 et qui comprend une nouvelle base de données portant sur les produits et les délits. Il est prévu que cette base de données

serve d'outil de renseignement pour les organisations membres de REACT (au départ, les coalitions belge et néerlandaise de lutte contre la contrefaçon) et pour les services chargés de faire respecter la loi.

Les résultats de cette évaluation seront communiqués au Groupe de travail de l'OMD sur les DPI à sa prochaine réunion, en janvier 1998.

5. Matériels de sensibilisation

Les fonds fournis par les associations professionnelles ont permis d'acquérir de nouvelles copies de la vidéo de l'OMD sur les DPI et de les mettre à la disposition de tous les Membres. De plus, les Membres vont recevoir divers dépliants qui ont été conçus en complément de la vidéo et qui en reprennent les messages essentiels; cela doit permettre de consolider les connaissances des agents des douanes qui auront vu le film lors de stages ou à d'autres occasions.

Le travail de production d'un manuel technique sur les DPI, à l'usage du personnel douanier sur le terrain, est également en bonne voie. Ce manuel contiendra des dispositions juridiques, des renseignements sur les points de contact des détenteurs de droits et des indicateurs concernant les risques les plus fréquents, et précisera comment distinguer les produits authentiques des produits contrefaits.

6. Utilité des matériels

Le secrétariat de l'OMD enverra sous peu aux Membres un questionnaire portant sur les DPI, dans lequel il sera demandé aux administrations d'exposer leur point de vue sur l'utilité de la vidéo sur les DPI qu'ils ont reçue en 1996. Des questions y seront également posées sur l'adoption par les Membres de la législation type de l'OMD sur les DPI de 1995, et sur l'acceptation de la recommandation sur les DPI faite par le Conseil en 1994.

7. Assistance technique

Au cours des 12 derniers mois, deux autres Membres (le Qatar et la Slovénie) ont sollicité de l'OMD une formation en matière de DPI, ce qui porte à 27 le nombre total de Membres demandant à bénéficier d'une assistance technique. Le secrétariat de l'OMD a sélectionné, en partenariat avec les associations partenaires qui financent les missions d'assistance technique en rapport avec les DPI, les trois premières administrations auxquelles seront proposés des stages de formation.

On espère que le premier de ces stages aura lieu en novembre 1997, mais on attend la réponse de l'administration qui devrait l'accueillir.

8. Coopération avec l'OMPI

La coopération entre l'OMD et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a été officialisée par un échange de lettres entre les deux organisations datant de juillet 1996. Les activités de l'OMPI qui présentent un intérêt pour l'OMD sont pour la plupart celles qui sont organisées dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI en faveur des pays en développement. Au cours des 12 derniers mois, le secrétariat de l'OMD (soit directement, soit par l'intermédiaire d'experts provenant des administrations des douanes membres) a participé aux activités suivantes:

a) Programme d'orientation et d'étude de l'OMPI

Des membres du secrétariat de l'OMD et des experts des administrations des douanes membres ont participé au programme d'étude et d'orientation de l'OMPI destiné aux fonctionnaires des douanes de rang élevé des pays de l'ANASE, lequel portait sur les moyens de faire respecter les DPI (en juin 1997). Ce programme, le premier de ce type organisé par l'OMPI exclusivement à l'intention des fonctionnaires des douanes, a démarré à Genève, pour se poursuivre au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

b) Sessions de l'Académie de l'OMPI

Des membres du secrétariat de l'OMD ont participé aux sessions de l'Académie de l'OMPI organisées à l'intention des pays de la Communauté des Etats indépendants (en février 1997) ainsi que des pays africains, arabes et caribéens (en juin 1997).

c) Colloques régionaux de l'OMPI

Des membres du secrétariat de l'OMD ont participé aux colloques régionaux organisés par l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC qui ont eu lieu en Tanzanie (région de l'Afrique anglophone, mars 1997), en Malaisie (région Asie, mars 1997), en Colombie (région Amérique latine/Caraïbes, mars 1997), au Bénin (région de l'Afrique francophone, avril 1997), et en Jordanie (région arabe, juin 1997). Le secrétariat de l'OMD doit être représenté au séminaire régional de l'OMPI sur la défense des droits de brevets et de marques, prévu au Kazakhstan en septembre 1997.

d) Séminaire sous-régional de l'OMPI

Un expert d'une administration des douanes membre de l'OMD a participé à un séminaire sous-régional sur les moyens de faire respecter les DPI et les mesures à la frontière, qui a eu lieu en Thaïlande en juin 1997.

e) Colloques nationaux de l'OMPI

Des membres du secrétariat de l'OMD, ou des experts des administrations des douanes membres, ont participé aux colloques nationaux de l'OMPI qui ont eu lieu au Viet Nam et au Maroc (sur les moyens de faire respecter les DPI, tenus tous deux en octobre 1996), et au Nigéria et au Ghana (sur les droits d'auteur et les droits voisins, tous deux tenus en mai 1997).

9. Conclusion

L'OMD est résolue à coopérer avec l'OMC, l'OMPI et les milieux d'affaires et à assurer ainsi une coordination de l'assistance technique et financière fournie à ses membres.